VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession et Vente en Partage. A l'Encan, JEUDI, le 25 août.

Centralement située.

MAGNIFIQUE RÉSIDENCE.

A proximité du "Union Depot," à quelques pas de la rue du Canal, et vis-à-vis de la synagogue. Maisons simples et doubles sur le Bayou St-Jean. Jolis sites pour manufactures, faisant face au Canal du Nouveau Bassin.

Dans l'affaire de la succession de Jules Arnaud Blanc.

No 73 814—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR VIRTUS et en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, rendu le 18ème jour de juillet 1904 et signé le 22ème jour de juillet 1904, par l'Hon. juge St Paul de la Division C agissant pour l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Division A alors absent, et ordonnant que certaines propriétés foncières soient vendues par J. L. Onorato encanteur, je vendrai à l'enchère publique JEUDI le 25 août 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, les ci après:

RESIDENCE, 847 RUE CARONDELET.

1° Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies et dépendances y appartenant situés dans le premier district de cette ville, désignés par les Nos 10 et 11, dans l'îlet borné par les rues Carondelet St Joseph, Baronne et Julia d'après le plan dressé par R. Deinfeld ingénieur civile, en mars 1832, déposé en l'étude de G. R. Stringer ancien notaire en cette ville, lesdits lots mesurant chacun vingt pieds de face à la rue Carondelet et sur cent cinquante pieds de profondeur, courant dans la ligne à une allée vingt six pieds de largeur, s'ouvrant sur la rue St Joseph en commun avec ceux ci et d'autres.

Les améliorations sont connues comme 847 rue Carondelet et consistent d'une grande résidence en briques à trois étages, contenant vaste vestibule, grands salons, salle à manger, galerie, 10 ou plus chambres à coucher, chambres à bain, chambres pour domestiques etc.

MAISON SIMPLE, 1318 RUE MOSS.

2° Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans le deuxième district de cette ville, et désignés par les lettres B et C sur un devis dressé par Louis H. Pilié, député voyer de ville, en date le 11 février 1876, et annexé à un acte de vente des dits lots passé pardevant Amédée Ducatel, notaire en cette ville, le 31 mai 1876.

Lesdits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant comme suit à savoir: Le lot B mesurant quarante-deux pieds, 7 pouces 6 lignes (42 7 6) de face au Bayou St-Jean et Chemin Coquillé du Lac, deux cent soixante quatorze pieds neuf pouces et sept lignes (274 9 7) sur la ligne nord-ouest à côté du lot A, dudit devis, sur une profondeur de cent quatre vingt dix neuf pieds, dix pouces et sept lignes (199 10 7) sur la ligne Sud Est le divisant de la propriété de la veuve Roux ou Comiter et cent cinquante pieds onze pouces et deux lignes (150 11 2) sur la ligne du fond le divisant du lot C ci après décrit, et le lot C mesurant quarante neuf pieds 1 pouce (49 1) de face à la rue Florida ou au total de deux cent huit pieds dix pouces et cinq lignes (208 10 5) sur la ligne la plus près des rues Esplanade et Mourepas, cent cinquante pieds onze pouces cinq lignes (150 11 5) sur le côté ouest le divisant du lot B, soixante pieds (60) sur la ligne le divisant de la propriété de ladite veuve Roux ou Comiter, et quatre vingt trois pieds quatre pouces et six lignes (83 4 6) sur la ligne Nord Ouest le divisant du lot A et No 1 sur le devis.

Les améliorations sont connues comme 1318 rue Moss et consistent en une maison simple contenant 4 chambres 2 cabinets et chambre à bain.

MAISONS DOUBLES, 1000-02 RUE MOSS ET 3341-43 RUE ST-PHILIPPE.

3° Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies et dépendances y appartenant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Port, St Jean, Hagan, autrefois Première, et St Philippe, désignés par les lettres et les numéros A2 et B2 sur un devis dressé par Louis H. Pilié député voyer de ville daté le 11 février 1876, et annexé à un acte de vente des dits lots passé pardevant Amédée Ducatel, notaire en cette ville, le 31 mai 1876, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant d'après ledit plan, à savoir: Le lot A2 formant l'encoignure des rues Port et St Philippe trente huit pieds six pouces (38 6) de face à la rue Port sur une profondeur de soixante quatre pieds (68) à la rue St Philippe six pieds neuf pouces et quatre lignes (66 9 4) sur la ligne la plus près de la rue St Jean et cinquante trois pieds dix pouces et une ligne (53 10 1) de largeur sur la ligne du fond, le séparant du lot B2. Et le lot B2 mesurant soixante pieds de face (60) à la rue St Philippe, cinquante trois pieds dix pouces et une ligne (53 10 1) de profondeur sur la ligne le séparant du lot A2 soixante six pieds un pouce et cinq lignes (66 1 5) ainsi en profondeur sur la ligne du côté opposé et soixante et un pieds quatre pouces et quatre lignes (61 4 4) de largeur dans le fond.

Les améliorations sont connues comme les 1000-02 rue Moss à l'angle de la rue St Philippe et consistant d'une maison double avec 2 ou 3 chambres de chaque côté. 3341-43 rue St Philippe, immédiatement [illegible] le fond de ci dessus contenant deux maisons doubles avec 2 ou 3 chambres de chaque côté.

CHANTIER DE BOIS, 1229 RUE JULIE.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent droits, voies et privilèges ci-dessus y appartenant situé dans le premier District de cette ville, borné par les rues Julie, Bienvie (autrefois St Jean), Girod et Franklin (autrefois St Pierre), et désigné par le numéro 139 sur un plan dressé par Richard Deinfeld, en mars 1832, et ensuite déposé en l'étude de Félix Grima, et plus tard en l'étude de E. Bouny, notaire, lequel dit lot mesurant en mesure américaine d'après un devis dressé par Louis H. Pilié, député voyer de ville daté le 11 février 1876, et annexé à un acte de vente du 31 mai 1876, pardevant Amédée Ducatel, notaire, vingt-si pieds 26 de face à la rue Julie entre la rue Bienvie (autrefois rue St Jean) et Franklin (autrefois St Pierre) par une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, comme comme 1229 rue Julie, et occupé comme un chantier de bois, une bâtisse à un étage comme bureau.

MAISON EN BRIQUES A DEUX ETAGES, 1233 rue JULIE, coin de la rue Franklin.

5° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par le débarcadère de la rue Julie et les rues Franklin, Bienvie et Girod, formant le coin débarcadère Julie et de la rue Franklin et mesurant en mesure américaine vingt six pieds de face au débarcadère de la rue Julie sur une profondeur et façade à la rue Franklin de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles d'après le plan de Louis H. Pilié, voyer de ville, daté le 8 décembre 1875, déposé en l'étude de Eusèbe Bouny, notaire en cette ville.

Les améliorations sont connues comme 1233 rue Julie, à l'encoignure de la rue Franklin et consistant en une bâtisse en briques à deux étages contenant de 6 à 10 chambres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en billets de l'acquéreur en un et deux ans, portant intérêt au taux de 6 pour cent par an de leur date, et garantis par hypothèque du vendeur et hypothèque, contenant les stipulations usuelles telles que assurances et non aliénations. Les acquéreurs devant assumer et promettre de payer les taxes d'Etat de 1904 et payer pour les actes de ventes pardevant Frank N. Butler notaire. Un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, Bureau 303 rue Baronne coin Gravier.

Lapeyre Monroe et Brasseaux James McConnell Jr., avocats.

24-juil 24 31—août 7 14 21 25

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Superbement Bien Située et Excellente Résidence à Deux Etages avec de Splendides Terrains, No 1524 Rue Esterge à quelques pas de l'avenue St Charles.

Succession de Bertha Simmons

No 50 869 Cour Civile de District—Division D.

PAR STOUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 25 août 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 15 juillet 1904 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Polymnie Enterpe Prytanée et l'avenue St Charles, composé de la moitié du lot désigné par le No Cinq et de tout le lot contigu No Six, laquelle portion de terre mesurant en mesure française 90 pieds de face à la rue Enterpe sur cent vingt pieds de profondeur, ou en mesure américaine 94 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Enterpe sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur un plan de J. A. d'Hémécourt député voyer, daté le 2 mai 1876.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un crédit de un et deux ans portant 6 pour cent par an d'intérêt de la date de la vente jusqu'au paiement, devant être garanti par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue et par toutes les clauses usuelles de sécurité, d'honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert de l'assurance etc. l'acquéreur devant assumer en plus et au dessus du montant de l'adjudication les taxes de 1904 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant.

L'acte de vente par devant Felix J. Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur.

Solomon Wolff avocat.

24 juil—24 31—août 7 14 21 25

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de John Borrell

No 73 804—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR J. PAUL HECKER encanteur—Bureau 530 rue Commune—JEUDI le 4 août 1904 à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne à midi conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville juge de ladite Cour, Division D, signé le 6 juillet 1904 il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci après décrite à savoir—

Une certaine portion de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent située dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans Lue autrefois ville de Carrollton dans l'îlet No 12 A ou N Carrollton plan borné par les rues Levée Léonidas Berthe et Jefferson, ledit lot ou portion de terre mesurant dix pieds pour un moins de face à la rue Levée dix pieds plus ou moins de face à la rue Berthe et contient de la rue Berthe à la rue Levée et étant la portion supérieure du lot numéro ci-dessus dudit lot comme plan ou devis annexé à un acte de partage passé par devant Ernest Commagère notaire dans la paroisse de Jefferson.

Ainsi à la résidence sur la rue Levée entre les rues Léonidas et Joliet à la même date sous les effets mobiliers à 10 heures a. m.

Conditions—Comptant l'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et faire un dépôt comptant de 20 0/0 avec l'encanteur, et l'acte de vente pardevant Fred Dejean, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 juil—24 31—août 4

VENTES A L'ENCAN.

Will. J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE SIMPLE,

No 2626 Rue Derbigny.

A L'ENCAN.

Succession de William Robert Dunn.

No 73 832—Division D—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, Hon. juge John St Paul signant ledit ordre datée et signé le 11 juillet 1904 adressé à Will J. Morgan encanteur, je vendrai à l'enchère publique JEUDI le 11 août 1904 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages ci dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Port, les avenues Claiborne et Lafayette désigné par le numéro Dix, sur un plan par C. Lucas Lewis, député voyer de ville, daté le 15me jour de mars 1896 et mesurant trente deux pieds six pouces et septlignes (32 6 7 lds) de face à la rue Derbigny, sur cent seize pieds deux pouces et une ligne (116 2 1) de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant en un joli cottage simple contenant galerie sur le côté et quatre chambres. La maison est retirée derrière une jolie barrière en piquets, et dans la cour se trouve hangar, citerne, etc., d'après le plan.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et payer pour l'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire.

WILL J. MORGAN

Encanteur bureau No 331 rue Carondelet.

Walter L. Gleason avocat

18 juil—18 17 24 31—août 7 11

Jacob A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

No 71,317—Division B.

Mme Catherine Dervin vs Mme Catherine Finly femme de Heliodore Le Court, et al.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur—Bureau No 204 rue Baronne.—JEUDI, le 4 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 17 juin 1904 et signé le 23 juin 1904 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci après décrite à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent tous les droits, voies, privilèges et dépendances ci dessus y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné comme lot No Un, de l'îlet No Trois, maintenant No quarante-trois, borné par les rues Patterson et Thayer et les avenues Pacifique et Elmire, d'après un plan fait par W. T. Thompson, voyer, le 17 mars 1869, déposé en l'étude de James Graham, anciennement notaire en cette ville, lot lot mesurant en mesure américaine vingt sept pieds six pouces de face à la rue Patterson et courant au travers de la rue Thayer, sur laquelle il a la même mesure et cent soixante dix huit pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur et façade à l'avenue Pacifique et cent quatre vingt pieds sept pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté opposé contigu au lot No deux.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme lot No Deux de l'îlet No Trois, maintenant No Quarante trois, d'après le plan de C. C. Lewis voyer de cette ville, daté mai 1896 et annexé à un acte de vente passé pardevant W. J. Castell, autrefois un notaire en cette ville. Ledit lot mesurant en mesure américaine vingt sept pieds six pouces de face à la rue Patterson sur une profondeur de cent quatre vingt pieds sept pouces et une ligne sur la ligne du lot No un et cent quatre vingt deux pieds neuf pouces et six lignes sur la ligne du lot No trois. Ledit lot No Trois maintenant Quarante trois est borné par les avenues Pacifique et Elmire et les rues Patterson et Thayer.

Termes et conditions, à savoir: Un tiers ou plus comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans en un crédit de un an ou de deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de la vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et parfaitement endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spécial et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

N. E. Humphrey, avocat pour le plaignant.

P. F. Hennessey, avocat pour les défendeurs.

3 juil—3 10 17 24 31—août 4

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide cottage double, No 2350-2352 rue Annonciation entre les rues Première et Soraparu. Succession de Mme Maria Kothmann veuve en première noce de Gerhardt Meyer, et veuve en seconde noce de Henry Blomer. Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orléans. No 72,655 et 72,673 consolidées.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur JEUDI le 11 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 2 juillet 1904, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de la ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Première et Soraparu, désigné comme lot No onze (11) de l'îlet cinquante neuf (59) et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Annonciation sur cent vingt pieds (120) trois (3) pouces et cinq lignes (5) lignes de profondeur. Les améliorations comprenant un joli cottage double en bois couvert en ardoises retiré du trottoir avec un joli grillage en fer sur le devant et contenant de chaque côté 4 chambres, galerie, citerne, hangar, etc., cour en Schlinger, loué pour $12 par côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit s'il y en a en un crédit de un et deux ans devant être représentée par et démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant sept pour cent 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spécial et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer et assumer ci-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété vendue et exigibles dans l'année 1904 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être passé pardevant E. A. Parrere notaire aux frais de l'acquéreur.

Ainsi le même jour et endroit, immédiatement après que la propriété foncière sera vendue il sera offert un lot de meubles de maison maintenant situé au No 814 rue Philip.

Conditions—Comptant.

Edgar M. Cahn avocat

10 juin—10 17 24 31—août 7 11

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT—DIVISION C—No 74,031—O. A. Pierce vs ses créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du plaignant soit tenue pardevant John C. Davey Jr. notaire public, commençant le 31 août 1904 à onze heures a. m. et que C. G. Collins Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du plaignant et dans l'intervalle jusqu'à nouvel ordre de la cour que toutes procédures contre la personne et la propriété du plaignant soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 29 juillet 1904.

(Signé) JOHN ST PAUL, Juge

Pour copie conforme

J. M. CORMICK, Député Greffier.

Dubuisson & Hart, avocats.

22 juil—22 26 31

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Excellente propriété commerciale,

Bâtisse en briques à quatre étages,

No 300 rue Magasins,

Dans le centre des affaires en gros. A une jetée de pierre de la rue du Canal et du "Board of Trade".

Magnifiques Lots à Bâtir

Près de l'avenue St-Charles,

Dans l'îlet des rues Robert, Soniat, Dryades et St-Denis.

Dans l'îlet des rues Baronne, Dryades, Robert et Soniat.

COTTAGE SIMPLE

No 2024 rue Tchoupitoulas,

Entre les rues Adele et Joséphine,

—ET—

LOTS

Dans l'îlet des rues Upperline, Mary, Levée et le fleuve Mississipi

SUCCESSION DE FRANCIS J. QUINLAN.

No 73,467—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 1er septembre 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 27 juillet 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci après décrites à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 131, borné par les rues Magazine, Tchoupitoulas, Gravier et Poydras, désigné par le No 1 sur un devis annexé à un acte pardevant W. O. Hart, notaire le 12 mai 1892 et d'après lequel devis ledit lot se trouve à l'encoignure des rues Magazine et Gravier et mesurant vingt quatre pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Magazine, vingt six pieds trois pouces et quatre lignes de largeur dans le fond, faisant face à l'allée connue comme Bank Arcade sur une profondeur de cinquante neuf pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Gravier et cinquante neuf pieds huit pouces et deux lignes sur la ligne du côté opposé contigu au lot No 2.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à quatre étages, cour de chaussée servant comme un bureau et la balance des étages servant comme chambres d'emmagasinage, la bâtisse est en parfaite condition, et ont été loués jusqu'au 30 septembre 1905.

2° Un portion de terre ensemble avec toutes les dépendances y appartenant située dans le sixième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Robert, Soniat, Dryades et St Denis, et mesurant cent quatre vingt deux pieds neuf pouces de face à la rue Robert, trois cent deux pieds neuf pouces sur la ligne du fond sur une profondeur de cent vingt pieds faisant face à la rue St Denis et une première profondeur sur la ligne du côté opposé de soixante pieds ou ladite portion de terre s'élargit de cent vingt pieds sur une ligne parallèle avec la rue Robert et courant jusqu'à la rue Dryades, de la une deuxième profondeur faisant face à la rue Dryades de soixante pieds jusqu'à la ligne du fond.

3° Quatre lots de terre avec toutes les dépendances ci dessus y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Soniat et Robert, désignés par les numéros un, deux, trois et quatre, lesquels lots sont contigus et mesurant chacun vingt six pieds six pouces de face à la rue Soniat par une profondeur de cent vingt cinq pieds entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, le lot No 1 formant l'encoignure des rues Soniat et Dryades.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Levée, Joséphine, Water et Adele, désigné par la lettre G de l'îlet No 31, lequel lot mesurant soixante trois pieds onze pouces de face à la rue Levée formant l'encoignure des rues Levée et Joséphine, sur une profondeur et façade à la rue Joséphine de quarante trois pieds sans formant l'encoignure des rues Water et Joséphine et ayant une profondeur et façade de soixante trois pieds onze pouces à la rue Water.

Les améliorations comprenant un cottage simple en bois couvert en ardoises connu comme le No 2024 rue Tchoupitoulas contenant cinq chambres, citerne, hangar etc. la maison est en très bon état.

5° Un certain lot de terre situé dans le septième district de la Nouvelle Orléans dans l'îlet No 1, compris entre les rues Upperline, Mary, Levée et le fleuve Mississipi, composé des plus grandes parties des lots des gués par les Nos 10, 14, 15, 16 et 17. Le tout desdits lots mesurant ensemble cent soixante et onze pieds trois pouces de face à la rue Upperline cent cinquante pieds de largeur dans le fond, cent quarante sept pieds de profondeur sur la ligne du lot No 12 et cent quatre vingt quinze pieds sept pouces et cinq lignes sur la ligne du lot No 13. La portion de terre en ceci transportée est composée du tout desdits lots nos 13, 14, 15, 16 et 17, moins la portion de face desdits lots faisant face à la rue Upperline, vendu par J. A. Heaton à Joseph Campen le 21 juin 1855 par acte passé pardevant C. C. Porter, notaire dûment enregistré dans le livre No 3 folio 658 des Transferts de Carrollton. Ladite réservée mentionnée dans ledit titre audit Campen fut réservée pour le bénéfice des parties du fond desdits lots comme une entrée sur la rue Upperline et appartenant au propriétaire de la portion de terre comme il paraît à sur le croquis annexé à un acte passé pardevant E. Cossmagère, notaire, le 17 février 1858.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans en un crédit de un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété vendue dues et exigibles dans l'année 1904 et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant John Marshall Quintero, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Clegg & Quintero, Charles T. Soniat, avocats pour les pétitionnaires

28 juil—28 31—août 7 14 21 28—sept 1

E. A. ANDRIEU.

—Successeur de—

ROCHEBEAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES

638 rue Gravier

VENTES A L'ENCAN.

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Emplacement pour Manufactures.

L'ILET

Des rues Edinburgh, Palm (autrefois Seizième) Short et Fern (autrefois Washington,

FAISANT FACE A L'ILLINOIS CENTRAL R. R.

UNE GRANDE PORTION DE TERRE FAISANT FACE AU NOUVEAU BASSIN.

Ilet de la rue Delord, ou Chemin Coquillé du Nouveau Bassin, Monroe Léonidas et Pear (autrefois Dix-neuvième).

La ligne des cars électriques de l'avenue Napoléon passe devant la propriété.

La Bâtisse à Deux Etages, No 1018 Rue Magnolia,

Occupée comme Demeure et Bureau.

Bâtisse à Un Etage, No 1020 Rue Magnolia,

Avec allée pour voiture sur le côté et écurie dans le fond.

Cottage Elevé, No 1024 Rue Magnolia.

Cottage Simple No 2219 Rue Sud Liberté.

Cottage Double, Nos 3716 et 3718 Rue Laurel,

Entre les rues Peniston et Amélia.

Dans l'affaire de D. Negrotto, Jr. vs John B. Negrotto et als.

No 72,910 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur—Bureau 727 rue Commune—JEUDI le 4 août 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un jugement rendu le 19e jour de mai 1904 et signé le 25e jour de mai 1924 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, et dans ses droits de la même Cour, dans la même procédure, daté respectivement le 13 juin et le 17 juin 1904, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

1 Une certaine portion de terre dans le septième district de cette ville, bornée par les rues Edinburgh Fern (autrefois Washington), Short et Palm (autrefois Seizième). Ladite portion mesurant 275 pieds à la rue Palm 137 pieds 8 pouces 2 lignes à la rue Short, 87 pieds 11 pouces 2 lignes à la rue Fern, et 279 pieds 5 pouces 4 lignes sur une ligne diagonale sur le côté le plus près de la rue Edinburgh.

2 Une certaine portion de terre dans le septième district de cette ville bornée par les rues Edinburgh Fern (autrefois Washington), Short et Palm (autrefois Seizième). La dite portion mesurant 275 pieds à la rue Edinburgh, 111 pieds 10 pouces à la rue Fern 62 pieds 1 pouce à la rue Short et 279 pieds 5 pouces et 4 lignes sur une ligne diagonale sur le côté le plus près de la rue Palm.

3° Une certaine portion ou morceau triangulaire de terre dans le septième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Léonidas Delord ou Chemin Coquillé du Nouveau Bassin et Pear (autrefois rue Dix-neuvième). Ladite portion de terre mesurant 274 pieds 9 pouces à la rue Delord ou le Chemin Coquillé, 251 pieds 3 pouces 3 lignes à la rue Monroe 240 pieds 1 pouce 5 lignes à la rue Pear et 117 pieds 9 pouces 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue Léonidas.

4 Un certain lot de terre dans le sixième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Laurel Jersey ou Annonciation Peniston et Amélia désigné comme lot No 5 dans l'îlet 153, lequel dit lot mesurant 29 pieds 2 pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de 110 pieds et 29 pieds 2 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies etc. y appartenant.

Les améliorations comprennent le cottage double de deux chambres et cuisine de chaque côté, et étant connu par les numéros municipaux 3716 et 3718 rue Laurel.

5 Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits etc. y appartenant dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet No 326 borné par les rues Liberté Howard, Philip et Jackson, désigné par le No 19 lequel dit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 188 pieds. Les améliorations comprennent le joli cottage simple avec quatre chambres, cour sur le côté, hangar etc. portant le No municipal 2219 rue S Liberté.

6 Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits voies etc. y appartenant situés dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magnolia Locust Camp et Euphrosine désignés par les Nos 11, 12 et 13 mesurant chacun 29 pieds de face à la rue Magnolia sur 126 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprenant la bâtisse à deux étages avec quatre chambres, portant le No municipal 1018, la bâtisse à un étage avec allée de côté pour voiture et écurie dans le fond, comme connue sous le No 1020. Et le cottage élevé avec quatre chambres portant le No municipal 1024 rue Magnolia entre Caliope et Euphrosine. Lot 11 et 12 portant les Nos municipaux 1024 et 1020 rue Magnolia avec les améliorations qui s'y trouvent seront vendus ensemble et lot No 13 portant le No municipal 1018 rue Magnolia avec les améliorations qui s'y trouvent sera vendu séparément.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans à l'option de l'acquéreur, ou des acquéreurs payables en crédit et deux ans de et après la date de l'adjudication avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date des dites ventes jusqu'au paiement. Le paiement des dits billets devant être garanti par lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer les taxes pour 1904 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Andrew H. Wilson notaire aux frais des acquéreurs.

E. RANDOLPH GURLEY,

Encanteur

J. Zach Spearing avocat

26 juin—26—o 3 10 17 31—août 4

Rennyson & Rufer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Deuxième District

Cottage simple avec cinq chambres 1833 rue Ste Anne, entre les rues Derbigny et Roman. Ilet de la rue Dumaine.

Dans l'affaire de la succession de feu Joseph Kaufmann.

No 73 184—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C.

EN vertu d'un ordre daté et signé le 24 juin 1904 par l'Honorable John St Paul, juge de la Division C de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, nous procéderons à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, le MERCREDI 3 août 1904 à midi de la propriété ci après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, et etc., située dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Roman, Dumaine et Derbigny, désignée par la lettre (F) sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, le 10 avril 1861, et annexé à un acte passé le 1me jour de mai 1867, pardevant Amédée Ducatel, notaire en cette ville. Ledit lot mesurant 20 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 117 pieds 2 pouces et 7 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les taxes pour l'année 1904 devant être payées par l'acquéreur. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant J. Watt Duffy, notaire, un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

L. B. RENNYSON Encanteur.

26 juin—28—juil 10 17 24 31—août 3

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de Valeur pour Manufacture,

Comprenant cette étendue de terre de choix faisant face au Chemin Coquillé de l'avenue Washington et au Chemin de Fer de l'Illinois Central.

Succession de Alfred S. Guttierrez.

No 71,620—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet, JEUDI, le 11 août 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 23 juin 1904, in re, succession d'Alfred Gutierrez, il sera vendu à l'enchère publique.

Une certaine portion de terre dans le Sixième, autrefois Quatrième District de cette ville, borné au nord par le Chemin Coquillé de l'avenue Washington au sud par la rue Septième et en partie par la barrière du chemin de fer de l'Illinois Central, à l'ouest par la rue Lowerline, et à l'est par le point d'intersection du chemin de fer de l'Illinois Central avec le chemin coquillé de la rue Washington, d'une forme triangulaire et mesurant environ 700 pieds au chemin coquillé de l'avenue Washington, environ 350 de profondeur et convergeant à un point à l'est, moins cette partie de désignée sur devis et plan comme ilet No 23 et ilet No 4 et un certain lot vendu à un Estrade mesurant 30 pieds de face au Chemin Coquillé de l'avenue Washington sur 120 pieds de profondeur, ledit lot devant être mesuré commençant à une distance de 120 pieds de l'encoignure de la rue Lowerline et du Chemin Coquillé de l'avenue Washington, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, comprenant un grand cottage, bâtisse de laiterie, etc.

Conditions—Comptant: l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Théodore G. Spitzfadden, notaire. L'acquéreur devant déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication.

L. De Porter, avocat.